

Bulletin municipal



Hier : Sur la place du pont, on distingue les enseignes de l'hôtel PISSIS et à côté l'établissement

??? -Bar CUSSALGRAS. A côté de la fontaine et des jeunes arbres

Juillet 2011

Aujourd'hui; la place s'appelle place de la mairie. les arbres fraîchement plantés de l'époque ont disparus ainsi que les enseignes PISSIS et CUSSALGRAS, A la place la boulangerie LAUSSY et le café de la place



La boulangerie a été créée par M. Lionel LAUSSY en 2004. Quand il a acheté le café de la place.

En 4 mois M. Lionel LAUSSY a monté une boulangerie artisanale.

Le bar a été mis en gérance, le repreneur va y réaliser un restaurant-bar. La réouverture se fera courant de l'été.

A ce jour la boulangerie LAUSSY est toujours en activité

Le mot du maire

Nous sommes aujourd'hui engagés sur une période de travaux importants.

Le dossier de l'école primaire qui était prioritaire pour notre conseil municipal a débuté au printemps 2011. L'échéance prévue pour l'ouverture est à la rentrée scolaire 2012.

Ce projet dit « structurant » par le conseil général va nous permettre d'avoir un bâtiment répondant à plusieurs exigences :

Il est conçu pour permettre l'accessibilité aux handicapés (norme obligatoire en 2015 pour les bâtiments publics).

Les enseignantes pourront organiser leur travail plus facilement puisque les classes seront contiguës. La surveillance des enfants sera beaucoup plus facile.

Les bâtiments seront beaucoup mieux isolés thermiquement, nous espérons faire ainsi des économies d'énergie.

Une information importante pour l'habitat, le Pays d'Issoire Val d'Allier Sud, en relation avec la communauté de communes du Pays de Sauxillanges, a lancé un programme d'intérêt général pour la réhabilitation de logements privés (occupés par leur propriétaires ou locatifs). Vous pouvez, si vous êtes propriétaire sur la commune avoir une information gratuite et personnalisée (voir page 11).

Je vous souhaite à tous de passer un bon été 2011.





Informations et principales Délibérations Du premier semestre

➤ *24 Janvier 2011*

Association « Chemins Libres Auvergnats »

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il a été contacté par l'association « Chemins Libres Auvergnats » demandant l'ouverture de chemins praticables par les motos et quads.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal estime que la commune a peu de chemins fermés par la végétation et ne souhaite pas les ouvrir à court terme.

Gendarmerie de Sauxillanges – Ouverture des bureaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis la mise en place de la Communauté de brigades de gendarmerie de Brassac-Sauxillanges, les bureaux de la gendarmerie de Sauxillanges sont ouverts du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h.

Lors de la réunion organisée en Sous-préfecture d'Issoire le 17 décembre 2010, la Gendarmerie a fait part de sa décision de n'ouvrir les bureaux de Sauxillanges que deux demi-journées par semaine.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal considère qu'il s'agit d'une nouvelle atteinte à la présence des services publics dans les territoires ruraux. Jusqu'à maintenant et même avant la mise en place des Communautés de brigades, les gendarmes se trouvant dans les bureaux remplissaient diverses tâches administratives et n'étaient donc pas inactifs. Maintenant ces tâches se feront au bureau de Brassac alors qu'elles auraient encore pu se réaliser dans la brigade annexe.

D'autre part, du fait du faible temps d'ouverture des bureaux de Sauxillanges, nos concitoyens perdront progressivement l'habitude de s'adresser à la Brigade de Sauxillanges, comme cela se passe dans tous les services publics ayant des horaires d'ouverture insuffisants. Il s'en suivra une activité qui s'affaiblira pour le bureau de la brigade de Sauxillanges.

Tenant compte de tous ces éléments le Conseil Municipal fait part de son mécontentement et déclare son opposition à cette décision.

➤ *Février 2011*

Renouvellement de contrat SEGILOG

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le contrat qui unit la commune et la Société SEGILOG (fournisseur de logiciels) est arrivé à échéance au 31 janvier 2011.

Il propose son renouvellement pour une durée de 3 ans et pour un coût total de 5580,00 € H.T comprenant la cession du droit d'utilisation des logiciels ainsi que la maintenance et la formation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide le renouvellement du contrat avec la Société SEGILOG à compter du 1^{er} février 2011.

Demande de subvention association « Eveil »

Monsieur le Maire fait part d'une demande de subvention émanant de l'association « EVEIL » de l'EHPAD (maison de retraite de Sauxillanges)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder :

- 150,00 € à l'association l'Eveil EHPAD (maison de retraite de Sauxillanges)

Redevance assainissement année 2011

Monsieur le Maire indique qu'il serait nécessaire de réviser les tarifs de la redevance assainissement applicable pour l'année 2011. Il précise qu'actuellement les prix pratiqués sont de 50,00 € pour la part fixe et 0,40 € par m³ d'eau consommée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer pour l'année 2011 :

- 50,00 € pour la part fixe
- 0,43 € par m³ d'eau consommée

➤ *21 mars 2011*

Convention avec la communauté de communes de Sauxillanges – ZA des rivalets entretien des espaces verts intercommunaux

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Communauté de Communes a créé la Z.A. Des Rivalets sur la commune de Saint Rémy-de-Chagnat et a mis en vente les terrains.

La Communauté de Communes doit entretenir l'ensemble des espaces non encore vendus et restera propriétaire de certains espaces (pointes de parcelles non exploitables, bande paysagère le long de la RD...).

Une entente avec la commune est envisagée pour effectuer cet entretien quand cela s'avère nécessaire. Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Sauxillanges a proposé que ces travaux d'entretien déjà réalisés sur l'année 2010 soient remboursés à la commune de Saint Rémy-de-Chagnat. Le tarif proposé est de 24 € de l'heure toutes charges comprises. Une convention entre la Communauté de Communes et la commune de Saint Rémy-de-Chagnat fixera les règles pour chacune des parties.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'effectuer l'entretien de la ZA des Rivalets moyennant la somme de 24€ de l'heure,

Approbation compte de gestion « budget principal »

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice n-1, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris la journée complémentaire,

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

lequel peut se résumer ainsi

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		14 088,38	876,89		876,89	14 088,38
Opérations de l'exercice	223 237,42	285 347,13	187 851,74	136 004,31	411 089,16	421 351,44
TOTAL	223 237,42	299 435,51	188 728,63	136 004,31	411 966,05	435 439,82
Résultats de clôture		76 198,09	52 724,32			23 473,77
Restes à réaliser			782 947,00	421 425,00	782 947,00	421 425,00
TOTAL CUMULE	223 237,42	299 435,51	971 675,63	557 429,31	1 194 913,05	856 864,82
RESULTAT DEFINITIF		76 198,09	414 246,32		338 048,23	

➤ *18 Avril 2011*

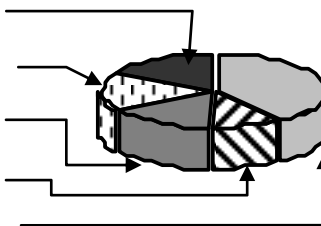
Projet de financement pour la rénovation du logement de l'ancienne poste

Monsieur le Maire fait état des dernières négociations menées auprès du Conseil Régional dans le cadre du financement de l'opération de rénovation du logement de la Poste et de création d'un logement locatif supplémentaire.

Un financement au titre du FRADDT (*Fonds Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire*) peut être mobilisé.

Le coût des travaux et honoraires directement affecté à ce programme est de 210 000 € H.T., ce qui conduirait la Région à attribuer une subvention FRADDT de 36 000 € ainsi que la même somme sur la ligne sectorielle.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

FRADDT.....	36 000 €	
Conseil Régional ligne sectoriel	36 000 €	
Conseil Général.....	32 000 €	
Fonds de concours de la communauté de commune.....	21 000 €	
Participation communale.....	85 000 €	

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Adopte le projet tel qu'il lui est présenté et approuve son financement,
 - Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au Conseil Régional via le FRADDT, action encouragée par le Pays d'Issoire,
- et atteste que l'opération n'a pas fait l'objet d'un début de travaux

Budget 2011

1 – AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de fonctionnement 2010 comme suit :

budget commune : un excédent de fonctionnement de 76 198,09 € affecté en totalité à l'article 1068 en investissement

budget assainissement : un excédent de fonctionnement de 3 476,06 € affecté en totalité à l'article 1068 en investissement

2 – TAUX D'IMPOSITION 2011

Monsieur le Maire donne lecture de l'Etat fiscal 2011 afin que le Conseil Municipal puisse fixer les taux d'imposition applicables pour l'année 2011. Il propose de faire varier les taux 2010 de + 2 % compte tenu du montant important des investissements à réaliser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de voter les taux ci-dessous pour l'année 2011

Taxe d'habitation : 10,89 %

Taxe foncières sur le bâti : 14,42 %

Taxe foncière sur le non bâti : 64,10 %

3 – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2011

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote les budgets primitifs de l'année 2011 :

Budget commune :	Fonctionnement	: 281 838 €
	Investissement	: 947 150 €
Budget assainissement :	Fonctionnement	: 36 012 €
	Investissement	: 105 610 €



➤ **17 juin 2011**

Election Sénatoriale

Le Maire a indiqué que conformément à l'article L. 284 du code électoral, le conseil municipal devait élire UN délégué et TROIS suppléants.

Le maire a rappelé que les délégués et suppléants sont élus parmi les membres du conseil municipal. Toutefois, si le nombre de délégués et de suppléants à élire est supérieur au nombre de conseillers en exercice, les suppléants peuvent également être élus parmi les électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune.

Ont été élus ;

Délégué : M. Jean-Louis PASSELAIGUE

Suppléants : M. Patrick BERGOUGNOUX.
Mme Brigitte CHARRAS
M. José FANJUL

Réforme territoriale – Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la réforme territoriale un schéma départemental de la coopération intercommunale a été proposé par Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme.

Pour ce qui concerne le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Sauxillanges à laquelle appartient la commune de Saint-Rémy-de-Charnat, il est proposé d'étendre le périmètre de notre Communauté de Communes en y ajoutant la commune de Varenne-sur-Usson et la commune d'Usson qui est en discontinuité territoriale avec la Communauté de Communes des Coteaux d'Allier qui disparaîtrait.

La Communauté de Communes du Pays de Sauxillanges comprendrait ainsi 17 communes et une population totale de 6574 habitants (chiffres 2011).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que cette proposition a été élaborée suite à une large consultation des communes concernées conduite par Monsieur le Sous-Préfet d'Issoire.

Après en avoir délibéré, considérant la cohérence spatiale de cette proposition, le Conseil Municipal de St Rémy-de-Charnat approuve à l'unanimité la proposition du schéma préfectoral pour la partie la concernant.

Cotisation annuelle SOS ANIMAUX

Monsieur Le Maire fait part au conseil d'une demande de cotisation pour l'année 2011 de la part de SOS ANIMAUX ISSOIRE s'élevant à 0,50 centimes d'euro par habitants. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, accepte de verser la cotisation annuelle 2011 demandée.



La station d'épuration.



Un certain nombre d'éléments sont indigestes pour le réseau d'assainissement, notamment:

les graisses, issues de la restauration ou de votre friteuse sont peu "digestes" pour la station d'épuration et s'accumulent un peu partout, causant des problèmes d'odeur, d'écoulement, d'encrassement.



les déchets : lingettes, produits d'hygiène féminine, serviette, tampon, voir les couches d'enfants, les huiles de toutes sortes... mais aussi parfumeurs d'eau de chasse, serpillière, coton de tige... le collecteur d'assainissement n'est pas une poubelle. Les déchets solides s'y déposent, s'enroulent, se coincent, usent ou endommagent les systèmes de pompage.



Les produits chimiques : peintures, solvants... ils peuvent "intoxiquer" la station d'épuration, qui est un réacteur biologique, et contaminer toute la chaîne de traitement.



Tous les produits avec une croix noire sur fond orange

Les eaux pluviales (gouttières, drains, avaloirs) en réseau séparatif... Elles peuvent faire déborder les collecteurs et la station, et sont le vecteur de nombreuses pollutions

Après traitement les débris des déchets solides doivent souvent être extraits manuellement

Pensez aux personnels et aux dépenses pour la communauté engendrées par ces déchets

Contre les cambriolages, Les bons réflexes

Lorsque vous prenez possession d'un nouvel appartement ou d'une maison, pensez à changer les serrures.

Equipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre adresse, changez immédiatement vos serrures.

Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs... Confiez les plutôt à une personne de confiance.

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

Ne laissez pas traîner dans le jardin, une échelle, des outils, un échafaudage...

Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte.

En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes qui passent chez vous.



Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol. Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures, ou expertises pour les objets de très grande valeur.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

➤ *En cas d'absence durable*

Avisez vos voisins ou le gardien de votre résidence.

Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance : une boîte à lettres débordant de plis révèle une longue absence.

Votre domicile doit paraître habité ; demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin.

Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...

Ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique qui indiquerait la durée de votre absence.

Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Dans le cadre des opérations "**Tranquillité vacances**" organisées durant les vacances scolaires, signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie ; des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.

➤ *Si vous êtes victime d'un cambriolage*

Prévenez immédiatement le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, stature, vêtements...).

Avant l'arrivée de la police ou de la gendarmerie : protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre ;
- interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité.

Déposez plainte au commissariat ou à la brigade de votre choix (article 5 de la Charte d'accueil du public). Munissez-vous d'une pièce d'identité.

Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédits dérobés.

Déclarez le vol à votre assureur.

Le dépôt de plainte après un cambriolage est essentiel. Il permet aux **cellules cambriolages** implantées dans chaque département de faire des recoupements et ainsi d'appréhender les malfaiteurs. Ces unités sont épaulées par des policiers ou des gendarmes formés en police technique et scientifique qui se déplacent sur chaque cambriolage pour relever les traces et indices.

Vous êtes victime d'un cambriolage :
COMPOSEZ LE 17 OU LE 112

Opposition carte bancaire : 0 892 705 705

Opposition chéquier : 0 892 68 32 08

Téléphones portables volés :

- SFR : 10 23
- Orange : 0 800 100 740
- Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00

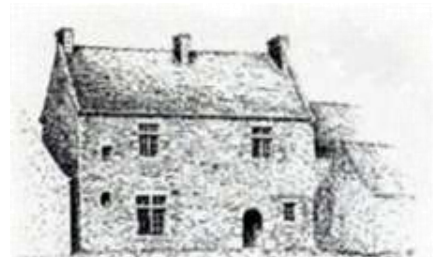


Programme d'Intérêt Général (PIG) pour la réhabilitation des logements privés

➤ Des aides pour moderniser votre habitat

Qu'est ce qu'un PIG ?

Le Programme d'Intérêt Général a pour but d'accompagner les propriétaires dans la réalisation des travaux d'amélioration de leur(s) logement(s) grâce à une assistance administrative, et des conseils techniques et financiers gratuits.



Des Aides pour qui ? Pour quels travaux ?

Les propriétaires qui souhaitent réhabiliter complètement leurs biens pour les louer à titre de résidence principale (en fonction des territoires).

Les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs de logements occupés, construits depuis plus de 10 ou 15 ans, pour :

- Les travaux d'autonomie de la personne,
- Les travaux d'économie d'énergie,
- Les travaux d'amélioration de la sécurité et de la salubrité.

Les aides pour les propriétaires occupants sont soumises à conditions de ressources.



Attention : les travaux ne doivent pas commencer avant l'accord des financeurs.
Les travaux doivent être réalisés par des professionnels.

Quel accompagnement ?

Le cabinet Urbanis est chargé de :

- Vous informer sur l'opération et tous les sujets d'ordre sanitaire, juridique et technique
- Vous conseiller sur votre programme de travaux
- Etablir un plan de financement personnalisé
- Solliciter les aides financières auprès de tous les organismes partenaires
- Monter et suivre vos dossiers de demande de subvention.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter le Pays d'Issoire Val d'Allier Sud :

Melle Emilie BARGE, chargée de mission Habitat

Place du Postillon 63500 ISSOIRE

Tel : 04 73 55 90 48

e.barge@paysdissoirevaldalliersud.fr

www.paysdissoirevaldalliersud.fr



Etat civil

Naissance :



- 👶 **Cassiane**, née à Beaumont le 4 janvier 2011 Fille de M. Julien **ALLANCHE** et de Mme Sandra **DOS SANTOS MOREIRA**
- 👶 **Anaës** née à Clermont-Ferrand le 14 mars 2011 Fille de M. Franck **OSTAILLER** et de Maurine **SCALMANA**
- 👶 arrivée de **ELVYN** Né le 26 Février 2009 chez M. et Mme Didier **MANHLIOT**

Nouveaux arrivants :



- 🏠 M et me Vincent et **LAURIE BATTUT** et leur fils **ERWAN** ; 3Rue des Chauchères
- 🏠 Mmes Géraldine **BONHOURE** et Mathilde **VENDEVILLE** ; 8 place de l'ormeau
- 🏠 M. Frédéric **VILLETELLE** ; 23 rue de la victoire.
- 🏠 M. et Mme Eric et Sophie **NIGOUL** et leur fils Sébastien **ALFIER** ; 1 impasse du Béal
- 🏠 M. Joffrey **LAURENT** et Mme Céline **GOMES** ; 10 rue du chanvre

La municipalité leurs souhaite la bienvenue.

Décès :



- ✝ M. Maurice **BOUQUET** décédé à Issoire le 09 janvier 2011
- ✝ Mme Dolorès **BROUSSE** décédée à Issoire le 29 Janvier 2011
- ✝ M. Henri **GLADEL** décédé à Issoire le 12 juin 2011

La municipalité présente toutes ses condoléances aux familles.

Le coin des associations

Club Rencontre et Gaieté.

Calendrier des manifestations 2011

- 14 Juillet Repas suivi du bal
- 19-20-21Août Expo vente Thème de l'exposition Le train.
- 21 Août Brocante, vide grenier sur la place du foirail,
- 25 Septembre Bal.
- 11 Novembre Fête des marrons - Bal



Les animations du Club Rencontre et Gaieté sont gratuites pour les habitants de la commune.

Club Sportif.



Séances de Gymnastique le mercredi de 20 h 30 à 21h 30 à la salle polyvalente



Contact Mme Dominique **FIorentino** tél. 04 73 71 06 82.

Cette Page est destinée à publier l'agenda des manifestations et les informations diverses qu'elles souhaitent diffuser. les associations peuvent communiquer ces informations à la mairie, ou à M. Gérard Lafontaine, sous forme papier ou sous forme numérique aux adresses :

mairie.stremydechargnat@wanadoo.fr

g-lafontaine@orange.fr .

en juin pour parution en juillet ou début décembre pour parution de décembre

Agence postale

Congés annuels

Agence postale de Saint Rémy de Chagnat sera fermée pour congés annuels du lundi 25 juillet 2011 au vendredi 12 août 2011

Réouverture le mardi 16 août 2011 à 08 h 30

Divers.

Nous souhaitons publier des informations diverses concernant la vie pratique et les actions des associations de Saint Rémy de Chagnat. Si vous êtes le président ou la présidente d'une association n'hésitez pas à nous communiquer l'agenda de vos manifestations.

Toutes les idées et toutes les informations et suggestions seront les bienvenues et examinées

Vous pouvez les transmettre à la mairie ou à :

Mme Brigitte **CHARRAS**, 5 place de l'église

M.Christophe **SARRE**, 10 rue du chanvre

M. Gérard **LAFONTAINE**, 8 rue des moulins Mail : g-lafontaine@orange.fr



Mémento :

➤ *Mairie*

- **Horaires :** Lundi : 13h30 à 18h30 Tel : 04 73 71 00 09
Mardi : 08h00 à 12h00 Fax : 04 73 71 98 11
Jeudi : 08h00 à 12h30
Mail : mairie.stremydechargnat@wanadoo.fr

- **Permanence de monsieur le Maire :**

Lundi Après midi
Samedi matin sur rendez-vous

➤ *Agence Postale Communale :*

- **Horaires :** lundi : 13 h 30 – 16 h 30
mardi : 8 h 30 – 12 h 30
jeudi : 8 h 30 – 13 h 30
vendredi : 13 h 30 – 16 h 30

➤ *Mairie de Sauxillanges*

- **Communauté de communes du pays de Sauxillanges :** 04 73 96 37 62
- **Service de portage des repas à domicile** 04 73 96 37 62

➤ *Services divers*

- **ADMR Sauxillanges Association du service à domicile**
et à la personne 04 73 96 87 96
- **CLIC Issoire (pour les personnes âgées)** 04 73 89 67 38
- **SSIAD Service de Soins Infirmiers à domicile** 04 73 89 71 31
- **SIVOS Service d'aide ménagère à domicile** 04 73 89 71 32
- **Trésor public d'Issoire** 04 73 89 15 78
- **Déchetterie Sauxillanges** 04 73 96 88 92
- **Horaires :** Lundi 14h à 18h
Mardi à vendredi 10h à 12h - 14h à 18h
Samedi 09h à 12h - 14h à 18h

➤ *Santé Sécurité*

- **Gendarmerie de Sauxillanges :** 04 73 96 81 55
- **SAMU :** 15
- **POMPIERS :** 18

URGENCES : (à partir d'un portable) : 112

R.P.I. St Rémy de Chagnat/Saint Jean en Val

- **Ecole de Saint Rémy :** 04 73 71 08 46
- **Ecole de Saint Jean** 04 73 96 82 39